



PNUE



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et
la culture**

Distr.
GENERAL

UNEP/UNESCO/GRASP/Prep.Com.1/4.Rev.3
28 novembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Projet de plan de travail 2003-2007 du Partenariat GRASP

Plan de travail révisé 2003-2007 du Partenariat GRASP¹

**PARTENARIAT GRASP
(PROJET DU PNUE POUR LA SURVIE DES GRANDS SINGES)**

PLAN DE TRAVAIL, 2003- 2007

Préambule

Le présent document est un document de travail qui décrit le plan de travail 2003-2007 du Projet pour la survie des grands singes (GRASP) et expose comment les objectifs, résultats et activités principales peuvent être coordonnés par le Projet, les Etats de l'aire de répartition des grands singes et les partenaires du GRASP.

DEFINITION DE LA MISSION

Le partenariat GRASP (projet pour la survie des grands singes) a un défi immédiat à relever, celui de la menace d'extinction imminente qui pèse sur la plupart des populations de grands singes, c'est-à-dire les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées) et les orangs-outans. Nous avons pour mission de travailler, dans le cadre d'un partenariat cohérent, avec les Etats de l'aire de répartition et les partenaires afin de préserver des populations sauvages viables de toutes les espèces de grands singes et de veiller à ce que, lorsqu'il y a des interactions entre ces populations et l'homme, celles-ci soient positives et durables pour tous. Nous tentons également de donner des exemples des menaces auxquelles sont confrontées les autres espèces d'animaux, d'oiseaux et de végétaux qui partagent la forêt où survivent les grands singes et de solutions possibles et de montrer ce qu'il est possible de faire grâce à un véritable partenariat entre toutes les parties concernées dans le cadre de ces écosystèmes fragiles.

¹ Il a été déterminé qu'il convenait de synchroniser le plan de travail et la stratégie et de tenir compte dans le plan de travail des modifications apportées à la stratégie de conservation des grands singes.

OBJECTIFS

Objectif à long terme : conservation dans leurs habitats naturels² et dans toute leur aire de répartition de populations viables de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes.

Objectif du programme (sur 5 ans) : amélioration de l'état de conservation de populations viables de chaque sous-espèce de grands singes (au moins quatre populations de chaque sous-espèce, là où elles existent).

Les indicateurs de l'objectif du programme pourront être notamment les suivants :

- niveaux de populations de singes (par exemple, en 2007, pas de diminution ou augmentation des populations sélectionnées par rapport aux niveaux originaux mesurés en 2003-2004) ;
- aire d'habitat protégée (par exemple, aire d'habitat des singes protégée officiellement plus étendue en 2007 qu'en 2003) ;
- nombre de communautés locales participant à des projets de conservation des singes (par exemple, en 2007, participation d'au moins 10 communautés de plus qu'en 2003 à des projets de conservation des singes).

OBJECTIFS, RESULTATS ET ACTIVITES PRINCIPALES³

Note : Les résultats suivants peuvent être actualisés et modifiés périodiquement par le Comité du GRASP avec l'accord du Conseil du GRASP, chaque fois qu'il le juge opportun. Il est prévu que chaque Etat de l'aire de répartition participe pleinement à la mise en oeuvre du programme d'activités⁴.

Objectif 1 (Partenariats) : Grâce à des partenariats, amélioration de la situation ou apport d'une contribution positive appréciable en ce qui concerne la conservation des grands singes dans au moins 18⁵ Etats de l'aire de répartition d'ici 2007

Résultat 1.1 : Collaboration entre au moins 18 Etats de l'aire de répartition des grands singes et 25 organisations non gouvernementales au minimum dans le cadre de la mission du GRASP d'ici 2005.

- Entreprendre des missions afin d'établir des partenariats avec les 21 Etats de l'aire de répartition en Afrique et les deux en Asie
- Renforcer la coopération entre les deux agences de parrainage et les quatre conventions connexes sur la faune et la flore sauvages (WHC, CITES, CDB et CMS)
- Etablir des relations étroites avec le Groupe consultatif sur les grands singes du Groupe des spécialistes des primates de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN afin de mettre en place et de faire fonctionner un organe scientifique pour coordonner les contributions scientifiques et techniques au GRASP

² Le projet est axé sur la conservation *in situ*, mais il ne faudrait pas exclure d'autres types de conservation s'ils contribuent à l'objectif de la conservation *in situ*.

³ L'organe compétent, déterminé par les statuts, supervisera l'établissement d'un ordre de priorité entre les différents résultats et les différentes activités.

⁴ Les besoins et déficits particuliers dans les domaines clés, et notamment les problèmes juridiques, institutionnels et de politique générale, devront être déterminés à tous les échelons.

⁵ Nous nous sommes efforcés de fixer des objectifs quantitatifs optimistes qui devraient néanmoins être réalistes.

- Etablir des relations de travail (y compris le cas échéant des protocoles d'accord) avec les 25 ONG partenaires (dont certaines réalisent sur le terrain des projets de conservation soutenus par le GRASP)
- Organiser une conférence intergouvernementale avec la participation de tout l'éventail des parties prenantes, y compris les ONG
- Encourager les gouvernements des Etats n'abritant pas de grands singes à soutenir le GRASP, en faisant appel à des organismes commerciaux privés et à des institutions de bienfaisance
- Etablir des relations de travail avec le secteur privé, par exemple avec les industries du tourisme ainsi que celles liées à l'extraction des ressources

Résultat 1.2 : Protection des grands singes grâce à la collaboration d'organismes locaux et de communautés locales avec le GRASP dans au moins 15 Etats de l'aire de répartition d'ici 2006

- Augmenter le nombre de partenaires actifs en faisant appel à des organismes locaux comme ceux qui travaillent avec les communautés vivant à l'intérieur ou à la périphérie de l'habitat des grands singes et qui exercent des effets notables sur ces habitats ou populations, tels qu'ils auront été déterminés au niveau national

Objectif 2 (Sensibilisation) : Utilisation des informations pertinentes sur la conservation des grands singes dans le processus de prise de décisions aux niveaux local, national et international, et notamment dans au moins 15 Etats de l'aire de répartition d'ici 2007

Résultat 2.1 : amélioration de la compréhension de l'importance et des bienfaits de la conservation des grands singes parmi les gouvernements des Etats de l'aire de répartition et leurs populations d'ici 2007⁶

- Envoyer des missions diplomatiques dans les Etats de l'aire de répartition pour les amener à accorder plus d'importance à la conservation des grands singes dans leur programme politique
- Envoyer des missions techniques dans les Etats de l'aire de répartition pour les aider à élaborer et mettre en oeuvre le processus NGASP dans leur pays
- Organiser des campagnes d'éducation et d'information du public dans les Etats de l'aire de répartition afin de mieux faire comprendre les problèmes auxquels sont confrontés les grands singes et la nécessité de les conserver
- Réaliser des projets d'information, d'éducation et de communication à l'intérieur et à la périphérie des zones d'habitat des grands singes

Résultat 2.2 : meilleure compréhension de l'importance de la conservation des grands singes de la part des communautés vivant en dehors des Etats de l'aire de répartition d'ici 2005

- Promouvoir le message du GRASP par des reportages dans la presse, des publications, l'Internet, des films, des émissions radiophoniques et télévisuelles
- Elaborer une stratégie de communication pour optimiser les efforts de sensibilisation

Résultat 2.3 : communication d'informations concernant les grands singes aux décideurs dans au moins 21 Etats et à 10 organisations intergouvernementales d'ici 2007

⁶ Au groupe de travail de Paris sur le présent document, il a été noté que les attitudes des voyageurs et des consommateurs de viande de brousse sont d'importants indicateurs ciblés pour ces résultats.

- Produire et diffuser des documents techniques et publicitaires sur les populations et les habitats des grands singes, les menaces qui pèsent sur eux et les mesures déjà prises pour y remédier par la publication de l'Atlas mondial des grands singes
- Produire, pour le GRASP, des publications internationales à des fins de sensibilisation et d'éducation, telles que des annonces dans les services publics
- Entreprendre des activités en collaboration avec des institutions multilatérales telles que l'UE et la Banque mondiale afin d'apporter un plus large appui à la défense des grands singes et de leurs habitats et réduire les activités de ces institutions qui augmentent les risques pour les population de grands singes.

Objectif 3 (Capacité) : renforcement de la capacité de conservation des grands singes et de leurs habitats dans au moins 18 Etats de l'aire de répartition d'ici 2007⁷

Résultat 3.1 : D'ici 2007, élaboration et mise en oeuvre de Plans nationaux pour la survie des grands singes par 18 Etats de l'aire de répartition au minimum

- Organiser des missions dans chacun des Etats de l'aire de répartition pour étudier les problèmes et consulter les gouvernements et les autres parties concernées afin de mettre en lumière les besoins urgents et les conditions à plus long terme pour maintenir les populations viables de grands singes et pour améliorer la qualité de vie des communautés qui vivent à proximité
- Développer et promouvoir une structure efficace d'atelier NGASP répondant aux besoins des Etats de l'aire de répartition et prévoyant une évaluation des besoins, la fixation de priorités et la recherche de partenaires au niveau national
- Encourager et aider les Etats de l'aire de répartition à élaborer et mettre en oeuvre des plans nationaux pour la survie des grands singes et leur fournir un appui technique et financier
- Former des ressortissants des Etats de l'aire de répartition (personnel des organisations gouvernementales et non gouvernementales, employés des parcs nationaux, villageois locaux, etc.) dans les domaines de la planification et de la mise en oeuvre
- Etablir des liens entre les NGASP et les mécanismes plus larges de planification y compris ceux prévus dans la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les autres accords multilatéraux sur l'environnement afin de protéger les populations de grands singes

Résultat 3.2 : amélioration de la connaissance et de l'expérience des techniques modernes pour la mise en application des lois dans au moins cinq (5) Etats de l'aire de répartition d'ici 2006

- Soutenir la formation d'équipes de lutte contre le braconnage
- Soutenir la formation des fonctionnaires des douanes dans les domaines de la législation relative à la faune et à la flore sauvages et de l'identification des produits issus des grands singes

Résultat 3.3: développement des capacités techniques pour la gestion des zones protégées abritant des grands singes dans au moins cinq Etats de l'aire de répartition d'ici 2007

⁷ Les efforts de renforcement des capacités devraient viser divers groupes cibles, notamment les magistrats, les policiers et les douaniers, les parlementaires et d'autres.

- Aider les gouvernements et les autorités locales des Etats de l'aire de répartition selon qu'il conviendra dans le recrutement, la formation et le déploiement du personnel des zones protégées dans l'aire de répartition des grands singes

Résultat 3.4 : renforcement des connaissances scientifiques sur les grands singes dans au moins quatre Etats de l'aire de répartition d'ici 2005

- Soutenir la formation supérieure de diplômés africains et asiatiques en biologie, techniques d'enquête et de conservation des grands singes
- Accorder des dons à des biologistes africains et asiatiques faisant de la recherche appliquée sur des populations clés de grands singes
- Soutenir des programmes vétérinaires de terrain concernant les maladies des grands singes.

Objectif 4 (Projets) : Projets pilotes sur le terrain pour la conservation des populations de grands singes établis dans au moins 18 Etats de l'aire de répartition d'ici 2007

Résultat 4.1 : conservation de grands singes grâce à 15 projets pilotes au minimum entrepris par des institutions partenaires en coopération avec les gouvernements des Etats des l'aire de répartition

- Développer et réaliser des projets pilotes en partenariat

Les projets devraient illustrer les principes fondamentaux et les objectifs du GRASP en offrant par exemple des possibilités de :

- mettre en place des systèmes de contrôle pour s'assurer que les projets produisent des bénéfices tangibles
- faire en sorte que les communautés locales et le secteur privé participent à la planification et à la réalisation des projets pilotes
- établir des projets en collaboration avec le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et avec le PNUE
- collaborer avec la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) pour lutter contre la contrebande des singes destinés à la consommation humaine ou à la vente comme spécimens vivants
- établir, le cas échéant, des liens entre la conservation de la biodiversité, la réduction de la pauvreté et la construction de la paix
- soutenir la Convention sur la diversité biologique (CDB) dans le débat sur les conséquences du commerce de viande de brousse pour les ressources de la biodiversité et dans l'étude des meilleurs moyens d'intégrer la conservation des singes dans le cadre plus large de la gestion de la biodiversité (en particulier par le biais de leur programme de travail sur la biodiversité de la forêt) dans chaque Etat de l'aire de répartition
- intégrer à d'autres initiatives pertinentes comme le processus de Durban, l'AFLEG, etc.
- encourager davantage d'investissements dans les régions ayant un potentiel non utilisé pour l'écotourisme, donnant ainsi à la population locale un enjeu permanent dans la conservation des habitats des singes
- reconnaître les grands singes comme espèces clés et espèces phares, révélateurs de l'état de leurs habitats et des autres espèces de faune et de flore sauvages qui partagent ces habitats avec eux
- s'employer avec les compagnies privées à arrêter la surexploitation des forêts (surtout pour le bois d'abattage, la viande de brousse ou les minéraux) et atténuer ses effets préjudiciables en réinvestissant des ressources dans la conservation et les communautés locales (par exemple en convoquant une conférence du GRASP avec des représentants des industries d'extraction)
- donner suite aux recommandations sur les NGASP
- appuyer les efforts de conservation transfrontières
- créer des synergies entre les initiatives et éviter les doubles emplois dans les activités existantes

- associer les partenaires compétents à la mise en œuvre du plan de travail

Les exemples de projets de ce type pourraient comprendre ceux qui visent à :

- s'occuper des effets de l'exploitation minière incontrôlée de l'or, des diamants et autres minéraux sur les gorilles, les chimpanzés et autres espèces de la faune africaine
- soutenir les projets portant sur l'impact des activités illicites d'abattage du bois et d'extraction minière sur les populations d'orangs-outans de Sumatra et Bornéo
- collaborer avec la Convention sur les espèces migratrices (CMS) pour renforcer la coopération transfrontière (peut-être au titre d'un accord conclu conformément à l'article IV) entre les Etats de l'aire de répartition des gorilles en Afrique orientale (Ouganda, Rwanda et République démocratique du Congo)

Résultat 4.2 : développement et réalisation, avec la population locale, d'initiatives de conservation présentant un intérêt à la fois pour les communautés⁹ et les grands singes dans au moins 10 Etats de l'aire de répartition d'ici 2007

- Soutenir des projets reposant sur les communautés susceptibles de protéger l'écosystème de la forêt et de servir aussi bien leurs intérêts que ceux de la faune et de la flore sauvages (par exemple fournir aux communautés des biens essentiels – eau, nourriture, médicaments, matériaux de construction, terres et combustibles par exemple – leur offrir d'autres sources de revenus) ou de résoudre des conflits entre les hommes et la faune et la flore sauvages
- Mettre davantage l'accent sur la dimension humaine du GRASP, par exemple en travaillant avec des voyageurs spécialisés dans l'écotourisme pour garantir que les bénéfices générés profitent aux collectivités locales

Résultat 4.3 : Reproduction des enseignements tirés des projets ayant donné de bons résultats dans plus de cinq autres sites d'ici 2006

- Diffuser les rapports des projets
- Organiser des ateliers pour partager les enseignements et des échanges de visites
- Soutenir des projets qui reproduisent des projets pilotes réussis.

Objectif 5 (Mobilisation de fonds) : utilisation de ressources financières inexploitées auparavant pour soutenir la conservation des grands singes à partir de 2004

Résultat 5.1 : à partir de 2004, les campagnes de collecte de fonds du GRASP fourniront de nouveaux moyens pour la conservation des grands singes et pour les populations autochtones qui dépendent des mêmes forêts

- Elaborer une stratégie appropriée et efficace de mobilisation de fonds tirant parti de la valeur ajoutée du PNUE et de l'UNESCO, abordant les défis et les considérations éthiques et tenant compte des droits et des souhaits de chaque partenaire à poursuivre leurs activités de collecte de fonds séparément
- Obtenir des fonds des Etats membres du PNUE et de l'UNESCO
- Obtenir des fonds de fondations et du secteur privé

⁹ Il a été pris note tout particulièrement de l'importance des communautés habitant la forêt à cet égard.